

## Compte rendu de la journée des partenaires du 2 avril 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 2 avril 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Laurent NGOUBA LENGANGUE, assurant l'intérim de Mme la Directrice Interdépartementale.

Plusieurs points ont été débattus au cours de cette réunion, à savoir :

- **De la visite de travail à Pointe-Noire du Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public et du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires de la visite de travail effectuée à Pointe-Noire en début de semaine par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public et le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects. A l'occasion de cette visite, Monsieur le Ministre s'est adressé aux opérateurs économiques et a procédé à une visite des installations de la Cellule scanner.

- **Du démarrage des activités de la Cellule scanner**

Se référant au démarrage des activités de la Cellule scanner, Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA, a marqué sa satisfaction pour la visite du site scanner par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public et le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, visite qui honore la société COTECNA. Il a précisé que la cérémonie officielle d'inauguration reste à organiser.

Monsieur GUYANT a tenu à rappeler les procédures appliquées par COTECNA dans le cadre du Programme de Vérification des Importations, procédures qui restent inchangées avec le lancement du scanner.

Il a précisé que les conteneurs à dédouaner sont orientés par SYDONIA selon trois circuits :

- le circuit vert, pour le contrôle documentaire ;
- le circuit jaune pour le scanning ;
- le circuit rouge, pour la visite physique.

Monsieur GUYANT a également décrit brièvement les procédures utilisées par la Cellule scanner. Dès validation de la quittance, le conteneur à scanner est orienté depuis CONGO TERMINAL vers le site scanner. Si aucune suspicion n'est constatée lors du scanning, le BAE est délivré et le conteneur peut sortir.

Si suspicion il y a, en fonction du degré de suspicion on procède au dépotage soit sur le site scanner, soit en zone logistique portuaire.

Monsieur GUYANT a rappelé que le scanning n'entraîne pas une augmentation des honoraires perçus par COTECNA.

Il a tenu à souligner que l'utilisation du scanner vise la célérité et la fluidité des opérations de dédouanement.

Monsieur GUYANT a informé par ailleurs les partenaires que le problème posé par les wagons du CFCO qui bloquaient l'entrée du site scanner a été résolu.

La Colonelle Célestine ESSENDE, responsable de la Cellule scanner, a précisé quant à elle que le passage d'un conteneur au scanner et les opérations connexes n'entraînent pas de frais supplémentaires si tout est conclu dans la limite de 24 heures.

En cas de suspicion confirmée après dépotage, les contrevenants doivent acquitter les droits compromis et les amendes.

Elle a précisé par ailleurs que la mercuriale appliquée jusque là pour les conteneurs de 20' et 40' est incompatible avec la taxation sur la base des marchandises réellement présentes dans un conteneur.

La Colonelle ESSENDE a insisté sur le fait que les critères de ciblage seront définis par le Comité du Système Informatique d'Analyse de Risque (SIAR).

Pour clore les échanges sur les activités de la Cellule scanner, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a donné lecture de la Note de Service N° 114/MFBPP/DGDDI-DLC du 26 mars 2010 relative au circuit de dédouanement des marchandises soumises au scannage.

#### ▪ **Des perturbations du système informatique de COTECNA**

Monsieur GUYANT a précisé que les perturbations enregistrées par le système informatique de COTECNA étaient liées aux paramétrages requis pour le lancement du scanner. Depuis le mercredi 31 mars 2010 tout est rentré dans l'ordre.

Il a présenté des excuses aux partenaires pour les éventuels désagréments rencontrés et les a invités à se rapprocher de COTECNA en cas de problème.

- **Du renouvellement des équipements informatiques et de l'apurement informatique de certains dossiers**

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI a informé les partenaires qu'une mission de la DEPI était attendue à Pointe-Noire pour statuer, entre autres, sur le renouvellement des équipements informatiques et l'apurement informatique de certains dossiers.

- **De l'application Exonet**

Le Chef du SEPI a confirmé que la formation demeurerait ouverte pour les utilisateurs de l'application EXONET.

- **Du NIU**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a rappelé les difficultés posées par les conteneurs en souffrance dans le Port pour non-conformité de NIU.

Les Colonels NGOUBA LENGANGUE et MVOUTOU ont rappelé le caractère obligatoire du NIU, tout transitaire étant tenu d'en faire une large vulgarisation auprès de ses clients.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les participants que treize sociétés ont bénéficié du renouvellement de leurs comptes créditaires, chaque société étant autorisée à souscrire certains régimes douaniers.

- **Du renouvellement des agréments des commissionnaires en douane**

Le Colonel MOUYENGO Alexis, Chef du Service de la Législation et du Contentieux et le Chef du SEPI ont rappelé que les opérations en douane des commissionnaires dont les agréments n'ont pas été renouvelés seront bloquées à compter du 6 avril 2010.

- **Du contrôle de la conformité des installations informatiques**

Le Colonel MOUYENGO a rappelé également que des équipes de la douane passeront sur le terrain pour vérifier la conformité des installations informatiques.

- **Du changement du Receveur Principal des Douanes**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires du changement du Receveur Principal des Douanes. La passation de service a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9H30.

**P. La Directrice Interdépartementale  
des Douanes et Droits Indirects,  
P.O. Le Chef des Services Généraux,**

**Laurent NGOUBA LENGANGUE**